



LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -
Maison des Syndicats - 15 bd de la Paix - BP 11215 - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 -

Directeur de la Publication : Ghislain BRIDE

N° 462 octobre 2022 CPPAP 1224 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : www.udcgt51.fr

Édito...

L'inflation qui atteint désormais + 9,11% en un an et la vie chère, ravivent le débat sur le partage de la valeur ajoutée entre salariés et actionnaires.

Mais qui va payer la facture de l'envolée des prix ?

Nous le savons déjà ça ne sera sûrement pas les actionnaires !

En effet, l'Etat a fait le choix de servir les plus riches à devenir de plus en plus riches et de plus en plus vite.

C'est un pognon de dingue que l'Etat débloque pour faire baisser le coût du travail. Eh oui, en 2019 c'est 160 milliards d'euros qui ont été accordés à ces requins des entreprises du privé.

Ces 160 milliards deviennent le premier poste de dépenses de l'Etat. Mais qui est l'Etat ? Ah oui, c'est nous !

Mais n'oublions pas aussi les agents de la fonction publique qui n'ont vu augmenter leur point d'indice que de 3,5 % au 1^{er} juillet pour faire face à l'inflation. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985, mais c'est nettement insuffisant après plusieurs années de gel de celui-ci.

Il y a urgence à augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux pour faire face à l'augmentation de l'énergie « l'électricité, le gaz, le carburant, le bois... », mais aussi les produits de première nécessité comme les pâtes qui ont augmenté de + 15 % etc...

Revaloriser les salaires et les pensions c'est également alimenter notre système de protection sociale que ce soit notre sécurité sociale, notre système de retraite etc...

La Première Ministre Elisabeth Borne "dépasse les ..." puisque ce 2 novembre, elle vient d'utiliser une 4^{ème} fois l'article 49.3 de la constitution. Eh oui, quand il s'agit du vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale, celle-ci peut en abuser autant de fois qu'elle le désire.

Nous devons aussi faire attention à l'exécutif et son jeu dangereux du bon ou du mauvais immigré. Où est passée la France, terre d'accueil de 1791 où chaque étranger persécuté dans son pays pouvait trouver asile en France ? L'exécutif met en vitrine le Rassemblement National afin de fragiliser les idées progressistes.

A deux pas de chez nous, la peste brune dirige l'Italie,

dans l'ensemble de l'Europe, mais aussi les autres continents où les politiques fachistes et racistes contribuent à affaiblir le mouvement syndical et l'ensemble du monde du travail.

Nous devons faire attention à cette montée nauséabonde qui divise et oppose les travailleurs entre eux pour le seul bénéfice des possédants et autres parias de la richesse.

Vous l'aurez bien compris, l'exécutif veut remonter le monde du travail contre ceux qui sont en irrégularité pour éviter qu'ils revendiquent des hausses de salaire.

Eh oui, le diviser pour mieux régner est encore plus d'actualité dans leur rang car cela affaiblit notre rapport de force.

Pour tout cela, mobilisons-nous en masse le 10 novembre prochain.

Ghislain BRIDE

Secrétaire Général Adjoint

DÉPOSÉ LE 8 NOVEMBRE 2022



Sommaire

- Page 1
 - Edito
- Page 2
 - Halte à la vie chère
- Page 3
 - Allocution de l'UD CGT Marne du 28 septembre 2022 - Tribunal Administratif de Nancy
 - Communiqué de Presse de L'Union Départementale CGT de la Marne
- Page 4
 - Assemblée Générale de l'USLR de Châlons en Champagne
 - Un virage dans la vie d'un militant
- Page 5 :
 - Déclaration CGT du CA Nov'Habitat du 20 octobre 2022
 - Journée de grève et de manifestations le 10 novembre 2022
- Page 6 :
 - Photos des luttes dans la Marne

HALTE A LA VIE CHERE

La mobilisation du monde du travail prend de l'ampleur dans notre département comme dans l'ensemble du pays.

Ce n'est pas une simple vue de l'esprit, mais bien une réalité.

Les luttes revendicatives gagnent du terrain, notamment sur la situation du pouvoir d'achat qui chaque jour met les familles devant les difficultés.

Le 18 octobre, ce sont près de 50 entreprises et établissements qui sont entrés dans des actions et arrêts de travail. La participation des salariés a été de 60 à 80 %.



C'est un signe fort qui montre que lorsque nos syndicats et sections syndicales s'impliquent dans les revendications salariales, les salariés se mobilisent et agissent.

OUI, c'est un encouragement pour toutes celles et ceux qui militent au sein des entreprises privées, des services publics et autres structures professionnelles.

Pour la question de l'augmentation des salaires, d'un SMIC à 2000 € brut, de l'élévation des pensions et allocations, d'une revalorisation des qualifications et classifications professionnelles, c'est être en phase avec le monde du travail.

Toutes les avancées sur les questions du pouvoir d'achat sont un vecteur permettant de remettre au 1^{er} plan la question du niveau des salaires qui est le seul moyen durable et efficace pour assurer une vie normale des salariés et de leurs familles.

OUI, c'est possible de gagner des augmentations de salaires significatives.

Le fric coule à flot pour les actionnaires et dirigeants des entreprises, la « finance » se gave de la spéculation, le gouvernement et ses alliés de droite et d'extrême droite refusent de taxer le capital et d'accorder des justes revenus aux salariés, et donner aux services publics les moyens de répondre aux besoins des populations.

OUI, vous avez les moyens de gagner la confiance de vos collègues de travail dans les ateliers, les services, les chantiers...

Toutes avancées contre la vie chère, primes, indemnités, etc.... sont un point d'appui pour prouver que se battre et revendiquer une augmentation générale des salaires est possible à la seule condition de s'engager dans les luttes au sein des entreprises.

C'est l'entreprise qui est le point central du rapport de force, et la CGT est bien la seule force syndicale qui peut le porter, et entraîner les autres organisations syndicales dans une démarche unitaire.

Ce n'est pas à coup de 49.3 ou de dissimulation de la gabegie du CAC 40 que cela calmera la colère sociale, c'est à nous de donner le tempo au cœur des entreprises.

Dès maintenant, nous vous invitons à établir les cahiers de revendications et mettre en débat avec les salariés le niveau des revendications.

Nous sommes, à n'en pas douter, à quelques encablures d'une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle, et nous pensons que cela sera avant la fin novembre, marquons de notre empreinte le niveau des exigences des travailleurs.

OUI continuons et intensifions notre activité revendicative.

Allocution de l'UD CGT Marne du 28 septembre 2022 Tribunal Administratif de Nancy

Cher,e,s camarades,

Comme l'a dit Bernard THIBAUT, membre du Bureau de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et ancien secrétaire général de la CGT, lors d'une précédente mobilisation, « nous n'avons rien à faire ici ! ».

Effectivement, aucun militant, syndicaliste, n'a à subir les velléités d'une certaine classe pour avoir fait ce qui est juste : défendre les droits fondamentaux des travailleurs.

Depuis début 2020, la hiérarchie d'Anthony, en la personne de Dzenka AVRIL, aujourd'hui Dzenka VELER, s'attaque aux militants de la CGT sans vergogne : suspension du contrat de travail et mutation pour Anthony, mise en examen de 4 camarades (3 de la Marne dont le secrétaire général de l'UL de Reims et un de Moselle), deux sont relaxés depuis mais notre secrétaire générale d'UD, Sabine DUMENIL, est toujours aux mains de la Justice, ainsi que Sébastien Klein, camarade Secrétaire du syndicat cgt de la Directe Grand Est.

Nous le réaffirmons ici, la C.G.T Marnaise ne peut accepter une condamnation si petite soit elle, pour avoir voulu protéger les personnels d'Aide à domicile contre la COVID et défendu l'indépendance de l'inspection du travail.

La CGT, qui combat toute forme de discrimination, a su montrer sa ténacité dans cette affaire et faire reculer des lignes.

L'actualité nous met toutefois en garde, camarades : le loup est entré dans la bergerie. Le résultat des dernières élections présidentielles, puis des législatives ne sont pas de bonne augure pour le syndicalisme CGT et son combat contre toute forme d'oppression et donc pour les travailleurs. Nous ne lâcherons rien face à ces injustices et nous pouvons être fiers de nos mobilisations autour de nos camarades.

La CGT exige la réintégration d'Anthony dans ses fonctions d'origine et la relaxe pour Sabine.

Dans la continuité de ce combat, la CGT Marnaise appelle d'ores-et-déjà à venir soutenir Sabine, notre secrétaire générale d'UD, le 5 octobre prochain devant la Cour d'Appel de Reims, en la présence de Bernard THIBAUT.

**Pour l'UD CGT Marne,
Béatrice LE PERRUN, secrétaire**

Communiqué de Presse de L'Union Départementale CGT de la Marne



Aujourd'hui, nous avons convié la presse pour évoquer plusieurs points revendicatifs.

L'actualité sociale est marquée par de nombreuses luttes dans les entreprises, le point convergent étant l'exigence portée sur l'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux.

Dans la Marne, s'ajoute une actualité importante qui est les poursuites en justice contre la Secrétaire Générale de l'Union Départementale CGT de la Marne, Sabine DUMENIL.

Ces poursuites font suite à ce qu'on a appelé « l'affaire Anthony SMITH » suspendu de ses fonctions en plein confinement au motif d'un dépôt en référé au tribunal, pour contraindre l'employeur de protéger des salariés de l'association d'aide à domicile : l'Aradopa.

La CGT et l'ensemble des organisations syndicales de la Marne se sont mobilisées de façon unitaire. Il fallait

défendre l'indépendance de l'inspection du travail menacée en France, comme en Europe. C'est d'ailleurs pourquoi, nos camarades belges se sont aussi déplacés pour nous soutenir. Les répressions et l'atteinte des libertés syndicales étant de toute part une réalité.

Poser le contexte est important, car il y a eu de suite et dès le début de l'affaire, un comité de soutien local composé, entre autres, de candidats aux dernières élections municipales de Châlons en Champagne.

En 2020, Anthony SMITH sanctionné est aujourd'hui rétabli dans ses droits puisque le Tribunal Administratif a annulé sa sanction. C'est pour nous une victoire partielle, La CGT continue d'être poursuivie en pénal au seul motif d'avoir eu des expressions supposées injurieuses ou diffamatoires.

Il est certain « qu'on veut nuire à la CGT ».

C'est aussi une stratégie pour éviter de parler du fond qui est l'atteinte du respect et du contenu de la convention de l'OIT menaçant l'indépendance de l'inspection du travail.

De plus, la mise en danger de salariés et dans ce cas précis d'usagers fragilisés, ont conduit à l'empêchement d'obligation de protection. De ce fait, l'UD CGT de la Marne a déposé plainte pour non-assistance à personne en danger. A ce jour, nous n'avons aucune suite.

La Secrétaire Générale de l'UD CGT de la Marne a été condamnée en 1^{ère} instance pour injures et diffamation.

Les expressions employées par la diffusion de tracts et d'affiches n'étaient pourtant que de l'expression syndicale.

C'est pourquoi, l'UD CGT de la Marne a fait appel de cette décision et nous avons la ferme volonté de continuer le combat afin de préserver la liberté d'expression syndicale.

Le 27 octobre 2022
Mario SANTIN, Secrétaire UD CGT 51

Assemblée Générale de l'USLR de Châlons en Champagne

Le vendredi 28 octobre dernier, une assemblée générale de l'Union des Sections Locales de Retraités s'est tenue à la maison des syndicats de Châlons.



Pour clôturer cette assemblée, un collectif a été élu en y intégrant de nouveaux retraités pour mettre en place les décisions votées dans le rapport d'orientation.

Une cinquantaine de participants a échangé et discuté sur le rapport d'activités et d'orientation, mais aussi sur la revue spécifique des retraités "Vie Nouvelle", la continuité syndicale et d'autres sujets d'actualités ont été débattus.

Tous sont d'accord pour dire que la retraite c'est la fin de l'activité salariale, mais surtout pas syndicale !

Un virage dans la vie d'un militant

L'accident s'est produit le 27 mai 2022, Ludovic TETEVUIDE qui partait à l'Union Départementale de l'Aube a subi un très grave accident de moto provoquant immédiatement une mise dans le coma artificiel. Le bilan : 9 fractures, 5 lourdes opérations sous anesthésie et il lui en reste 2 à faire moins importantes, 112 jours d'hospitalisation et en suivant, des mois de kinésithérapie, d'ergonomie et de balnéothérapie.

Pour la direction de notre Union Départementale, ce fût non seulement un drame émotionnel, mais à cela s'est ajouté une grande complication organisationnelle. Nous avons essayé de combler son absence tant bien que mal. Heureusement, de nombreux Camarades ont compris les difficultés que cela venait d'engendrer au sein de notre Union Départementale, et certains, même nous, ont immédiatement épaulé sans compter leurs heures.

Pour Ludo, les choses ont été compliquées, il lui a fallu réapprendre à marcher, pour un droitier apprendre à utiliser son bras gauche en priorité et d'autres désagréments encore. Mais ce n'était qu'un début et il continue le combat !

Puis le 22 septembre dernier, pour la première fois depuis l'accident, il est revenu dans son bureau à l'Union Départementale. Il avait hâte et la joie de revoir ses Camarades, les locaux qu'il a longtemps fréquentés et cette ambiance fraternelle qui lui manquait tant.

Il lui reste encore beaucoup de chemin à parcourir, sa

marche reste hésitante due à un équilibre encore précaire, une 3^{ème} opération chirurgicale pour son coude doit être faite, ce qui fera une anesthésie supplémentaire. Malheureusement et quoi qu'il advienne, il sait qu'il ne récupérera pas la totalité de sa force et son bras restera fragile.



Cette longue hospitalisation lui a fait aussi subir les conséquences du manque de moyens hospitaliers se traduisant par exemple, par des déprogrammations d'opérations au dernier moment au CHRU de Reims, des professionnels qui courent partout, des locaux dégradés, le matériel vétuste et des repas de qualité médiocre à l'hôpital de Châlons en Champagne qui

lui ont fait perdre du poids et devenir mi-gros.

Malgré la souffrance, il a gardé la force nécessaire pour dénoncer cela, pour lui, pour tous les autres patients et pour le personnel soignant.

Bientôt il participera et aidera à faire vivre notre CGT et qui sait... peut-être que nous l'entendrons parler haut et fort en cas de désaccord sur un sujet fondamental... ou pas !

Alors même si l'on a apprécié un certain calme dans les locaux pendant sa période d'absence... tout à une fin ! Et pour une fois, une bonne fin !

Bon retour à la maison des syndicats Ludo.

Mario SANTIN

Déclaration CGT du CA Nov'Habitat du 20 octobre 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les mouvements sociaux qui se développent partout en France, montrent à l'évidence que les besoins vitaux sont de moins en moins pourvus dans notre pays.

La question du pouvoir d'achat en est l'axe central et lié à ce qui nous préoccupe aujourd'hui, le logement.

A ce propos, je voudrais vous rappeler quelques éléments figurant dans le communiqué des organisations interprofessionnelles CFDT/CGT/CFE-CGC/MEDEF/CPME en titre : *Une décision inacceptable et un affront au paritarisme.*

Le gouvernement veut ponctionner « action logement » de 300 Millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2023. Les partenaires sociaux, responsables paritairement de cet organisme, qui gèrent l'ancien « 1 % logement » au profit du logement des salariés, ne peuvent accepter un tel prélèvement.

Avant la fin de l'année, les partenaires sociaux « d'action logement » (Medef, CPME, CFDT, FO, CFTC, CGT, CFE-CGC) vont être amenés à négocier avec le gouvernement une nouvelle convention quinquennale pour la période 2023-2027 afin de définir l'utilisation des financements issus de la participation des employeurs pour le logement des salariés.

Nul besoin d'expliquer les méthodes du gouvernement à l'atteinte du dialogue social qui règne dans ce pays et qui va, sans nul doute, avoir des répercussions sur la capacité « d'action logement » à accompagner des financements de politiques publiques en soutenant les projets de rénovations urbaines via une contribution forte à l'ANRU, l'accompagnement des villes du programme « Action Cœurs de ville » dont nous avons débattu au sein de notre CA et qui est à l'ordre du jour.

La CGT, au plus près des salariés, salut le courage de tous ceux qui luttent. Les grèves nombreuses et interprofessionnelles n'ont pas de but d'ignorer la gêne à la population, bien au contraire.

Ses actions ne sont que le résultat d'une politique

aveugle décidée par le gouvernement qui refuse d'écouter le peuple qui souffre chaque jour.

Dans le cadre de mes responsabilités, j'ai eu l'occasion de participer aux initiatives organisées par la CNL intitulées « invitation rencontre avec les locataires ». Nous avons écouté les locataires, ces familles qui vivent quotidiennement dans les quartiers et qui ont beaucoup à dire.



On y retrouve d'abord le pouvoir d'achat, les misérables pensions des retraités, les salaires, le chômage, la crainte du lendemain, les taxes, l'énergie de plus en plus insupportable, la sécurité, la peur, les problèmes de voisinage et surtout le coût du loyer.

Pour finir, sur la vision de la fusion imposée par le gouvernement et de ses représentants et sans vouloir être désobligeant car les maisons clauses ne sont plus d'actualité mais à l'unanimité des déclarations des visites, une phrase raisonne : c'est le Bordel depuis la fusion.

Je ne vais pas développer ce sujet, le conseil de concertation locative a largement débattu des nombreux problèmes rencontrés.

Le journal l'Union de Châlons, nous a accordé quelques lignes dans son quotidien. Il a souligné notre détermination à représenter les locataires mais aussi cette volonté d'être fort de propositions sur le logement social.

Pour ne pas être trop long, je finirai par la position de la CGT à voter contre la proposition qui nous est faite concernant l'augmentation insupportable du loyer à la hauteur de 3,5 %.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, merci de m'avoir écouté.

Francis ROY

Mandaté Nov'Habitat à Châlons en Champagne

Journée de grève et de manifestations le 10 novembre 2022

Soyons toutes et tous mobilisé-e-s pour l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux et pour une retraite à 60 ans.

Manifestations et rassemblements dans la Marne

Reims : 10 h Maison des Syndicats (15 bd de la paix)

Châlons en Champagne : 10 h Maison des syndicats (1place de Verdun)

Epernay : 10 h Place Carnot (devant l'ancienne Bourse du travail)

Vitry le François : 11 h place de l'Hôtel de Ville



Photos des luttes dans la Marne

